

**Michel VOISIN**

Député de l'Ain  
Conseiller Régional de Rhône-Alpes  
Maire de Replonges

Paris, le 27 Juillet 2011

**M. Frédéric MITTERAND**  
**Ministre de la culture et de la**  
**communication**  
**3, rue de Valois**

**75033 PARIS CEDEX 01**

**Réf. à rappeler : MV/AG/15642/2**

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 19 Avril 2011 je me permettais d'attirer votre attention sur le sentiment de révolte lié à l'exposition « Je crois au miracle » qui devait se dérouler à AVIGNON et dans laquelle une « œuvre » représentait un crucifix en plastique immergé dans un verre d'urine de l'artiste.

Cette œuvre a été détruite par le public et vous le regrettez au nom du principe fondamental de la liberté d'expression.

Depuis le phénomène ne fait que s'amplifier et, toujours en application de ce même principe, a été organisé à CLISSON la « Fête de l'enfer » dirigée par la libre pensée (qui a pour devise « Ni Dieu ni maître » et représente le courant anarchiste) où les paroles de chansons étaient on ne peut plus provocatrices.

Je me dois aussi d'évoquer les groupes de RAP qui appellent à la haine et à la violence et qui diffusent leurs thèmes sans aucune intervention de l'Etat.

Je me permets, pour votre information, de vous joindre en annexe les textes évoqués.

Comment la République peut-elle supporter d'être ainsi bafouée et insultée ?

Nous avons des valeurs républicaines à défendre, des lois pour entamer des poursuites judiciaires. Il est grand temps de réagir.

Sous prétexte de liberté d'expression on ne peut laisser tenir des propos que la Loi condamne.

.../...

Aussi, je souhaiterais vivement que toutes ces manifestations faisant appel à la haine, à l'insulte, à l'agression des hommes et des institutions qu'ils défendent soient interdites et que les organisateurs, producteurs ou acteurs soient enfin jugés pour leurs actes.

On ne peut supporter les appels incessants à la haine. La Norvège vient de vivre un drame parce qu'elle n'a pas vu venir la montée de l'intolérance.

Faisons en sorte que la France ne connaisse pas le même sort.

En souhaitant être entendu,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération dévouée et la meilleure.

*Bien cordialement*



**Michel VOISIN**

P.J. : 4